

LA LIBERTÉ ROANNAISE

ORGANE PROVISOIRE DU COMITE DE LIBERATION DU ROANNAIS

Libération

Tout s'accomplit si rapidement que nous osons à peine croire à la réalité et que nous sommes tentés de nous demander si nous ne sommes pas le jouet d'une illusion.

Rappelez-vous ! Une incroyable défaite, la plus douloureuse d'une longue histoire : plus d'un million et demi de prisonniers ; la moitié du territoire occupé ; le reste placé sous une étroite surveillance en attendant qu'il fut occupé à son tour ; des conditions d'armistice si dures qu'on n'osa même pas nous les faire connaître. Et puis quatre ans d'un atroce régime de terreur et de rapine dont l'histoire racontera l'horreur avec effarement, quatre ans d'angoisse mortelle où nous nous demandions parfois si la France pourrait recommencer à vivre.

Oh ! sans doute, nous le savions, pendant qu'au delà des mers, sous l'impulsion du Général de Gaulle s'organisait une armée française, des mouvements de résistance, à l'intérieur du pays, préparaient en silence la libération. Mais leur action devait rester secrète : l'empri-sonnement, la torture et la mort étaient le lot de ceux que l'ennemi parvenait à découvrir. La force réelle de ces mouvements, nous

l'ignorions. Il y a quelques semaines encore, même après la création du front de Normandie, nous n'osions pas croire à un rapide effondrement de l'ennemi.

Et puis, tout d'un coup, les événements se précipitent. Sous les coups des Armées Alliées, nous apprenons avec un joyeux étonnement que les villes tombent les unes après les autres à une cadence que nous ne pouvions pas espérer : Rennes, Laval, Le Mans, Chartres. Mais les derniers jours nous ont apporté une joie plus forte encore. Ce sont des troupes françaises qui ont chassé les Allemands des départements du centre. Ce sont les Forces Françaises de l'Intérieur qui ont libéré Paris. De partout l'ennemi est chassé par ce « maquis » qu'il n'avait pu réduire. Le monde étonné regarde ce spectacle stupéfiant d'une France écrasée qui se redresse et saisit son adversaire à la gorge. Comment désespérer d'un tel pays !

Un jour nouveau se lève. La France bientôt complètement libérée se remettra courageusement au travail, relèvera ses ruines et reprendra le cours glorieux de ses destinées.

LA SITUATION MILITAIRE

En Normandie

Les alliés continuent leur avance vers l'embouchure de la Seine. Une nouvelle poche dans laquelle les troupes allemandes vont être encerclées n'a plus qu'un couloir de quarante kilomètres de large. Evreux et Verneuil ont été libérés, mais les combats continuent notamment à Lisieux et Pont-L'Évêque. L'aviation alliée a détruit 500 camions qui tentaient de s'échapper. 15 péniches faisant le transport de troupes sur la Seine ont été coulées.

A Paris

On annonce la présence à Paris de la 2^e division blindée française commandée par le général Leclerc. Suivant une nouvelle non confirmée les troupes allemandes traversant Paris, refoulés par les Alliés, auraient demandé un armistice aux F. F. I. car elles redoutent l'insurrection des Parisiens, même non armés.

Au sud de Paris les Américains ont atteint Corbeil et Melun. Rappelons qu'ils ont déjà franchi la Seine à hauteur de Fontainebleau. Le Loing a été franchi à l'est de Montargis. Sens a été dépassé et Troyes est menacé directement.

Sur le front Sud

Marseille est délivré, mais à Toulon les Allemands se sont retranchés dans le quartier de l'Arseil et du Port. Des troupes s'occupent de les réduire pendant que le gros des forces remonte la vallée du Rhône.

Aix a été prise, c'est au tour de Salon d'être occupé. On n'a de bonnes raisons de croire que l'Ardeche est soulevée.

Les troupes venant de Grenoble se sont portées vers la Suisse et ont atteint la frontière suisse vers Saint-Julien. Toute cette région était déjà soulevée contre le boche et détenait l'autorité depuis plusieurs jours. A Annecy seulement 1800 allemands ont été faits prisonniers.

Les blindés se portent également vers Lyon et à 13 heures on annonce qu'ils ne sont plus qu'à 25 kms au sud-est de Lyon.

Front de l'Est

ROUMANIE

La déclaration du roi Michel a semé la panique parmi les troupes germano-roumaines enfoncées par l'armée rouge. On signale déjà des combats entre Allemands et Roumains. Ceux-ci veulent chasser les boches de Transylvanie.

Le Ministre des Affaires Etrangères russe réaffirme que la Russie n'a pas de revendication territoriale

à l'égard de la Roumanie. Il a ajouté : « Si la Roumanie combat aux côtés de l'armée rouge contre les Allemands pour la libération de la Transylvanie, l'armée rouge ne désarmera pas ses troupes mais les aidera au contraire à mener leur tâche à bonne fin. »

L'armée rouge est aux portes de la grande ville de Galtz qui commande tout le delta du Danube.

POLOGNE

Les combats continuent acharnés à Varsovie où les Russes repoussent les contre-attaques allemandes à Praga, faubourg est de la capitale.

LETONIE-ESTHONIE

Les troupes allemandes sont encerclées dans les Pays Baltes et des attaques furieuses sont maintenues par les troupes rouges.

FINLANDE

La rupture intervenue entre la Roumanie et Hitler a fait sensation. On pense que des négociations pourraient être envisagées avec les Russes.

En Italie

L'armée alliée avance dans le secteur adriatique, sur le Tibre et sur le cours de l'Arno. En Italie du Nord les patriotes italiens ont été avertis par radio de s'opposer au passage des troupes allemandes refoulées de France à travers les Alpes.

En Extrême-Orient

Le Chef du Gouvernement Japonais a exhorté son peuple à faire face à ce qu'il appelle une crise nationale d'une gravité sans précédent. Il a averti la population japonaise que l'ennemi guette l'occasion de débarquer sur le territoire même du Japon.

Cette menace a certainement produit un effet considérable car le Japon est très vulnérable.

Ce quotidien est provisoirement le seul journal paraissant à Roanne. En conséquence le service des anciens journaux locaux est suspendu. Les abonnés de l'« Union Républicaine » et du « Journal de Roanne » seront avisés en temps utile des mesures prises pour sauvegarder leurs intérêts.

PERDU plaque d'identité avec médaille au nom de Jaze. Rapporteur Mme Londiche, 54, rue Pasteur. Récompense.

PERDU lunettes de soleil verre spécial. Rap. récompense Mme Pécaud, Aux Buttes, Mably, chez Mme Vve Villecour.

ENOLEZ-VOUS DANS LES MILICES PATRIOTIQUES, véritable Armée Populaire de la République. Permanence Bourse du Travail.

Ravitaillement

Du beurre

Beurre. — A dater de ce jour, et au fur et à mesure des approvisionnements, les consommateurs de l'agglomération roannaise (Roanne, Riorges, Le Coteau et de 150 gr. de beurre par personne en échange du ticket FA de la feuille de denrées diverses du mois d'août.

De la viande

Viande. — Une ration de 200 gr. de viande sera allouée aux mêmes consommateurs en échange du ticket BA de la feuille de denrées diverses d'août. Cette ration, qui pourra être prise soit dimanche, soit mardi prochain, devra être vendue au prix de la taxe.

Des œufs

Œufs. — Les titulaires de la carte « V » habitant l'agglomération roannaise, pourront obtenir 1 œuf en échange du ticket FB de la feuille de denrées diverses du mois d'août.

Du vin

Vin. — Malgré la faiblesse des stocks, une ration de 1 litre de vin est allouée à tous les consommateurs des catégories J3, A, T, C et V des communes de l'agglomération roannaise. La ration du mois d'août se trouve de ce fait portée à 3 litres.

A cela il convient d'ajouter :
— une ration supplémentaire de 80 gr. de fromage allouée à tous les consommateurs,
— une ration supplémentaire de 500 gr. de pain à tous les bénéficiaires de la carte « V ».

Charbon

Agglomération roannaise
Le ticket n° 5 de la carte de charbon est débloqué pour la valeur de 50 kgs.

Distribution

des tickets de septembre
La distribution des feuilles de tickets de pain, viande, matières grasses, pommes de terre et des cartes de lait pour enfants et femmes allaitant du mois de septembre aura lieu les lundi 28, mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 août 1944.

Un seul centre de distribution fonctionnera à l'Hôtel-de-Ville, Grande Salle, 1^{er} étage, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Lundi 28, de 8 à 12 h., de A à Bon, de 14 à 18 h. de Bop à Col.
Mardi 29, de 8 à 12 h., de Col à Duf, de 14 à 18 h., de Dug à Gip.
Mercredi 30, de 8 à 12 h., de Gir à Lar de 14 à 18 h., de Las à Mus
Jeudi 31, de 8 à 12 h., de Mut à Reo, de 14 à 18 h., de Rep à Z.

Les cartes de pain, viande, matières grasses et pommes de terre seront remises en échange des coupons n° 8 de septembre.

Recommandations importantes. — Dans son intérêt et pour faciliter la distribution, le public est prié de respecter strictement l'ordre de convocation.

Abatage familial. — Titulaires de la carte « C ». — Les personnes qui bénéficient de l'abatage familial, celles classées en catégorie C et les personnes vivant sous le même toit devront se présenter, pour retirer leurs feuilles de tickets, au Bureau du Ravitaillement, service de l'Alimentation (place des Minimes).

Plus haut nous indiquons les nouvelles rations valables. La Commission de ravitaillement est heureuse d'avoir pu débloquer quelques denrées. Moins qu'elle l'aurait voulu, mais la pénurie de transports lui commande d'être très prudente.

L'approvisionnement en denrées agricoles est très satisfaisant pour l'instant, même en tenant compte des besoins des grosses agglomérations de Saint-Etienne, et permet d'envisager l'avenir sans crainte.

Que les propriétaires des rares camions laissés par les boches mettent temporairement leur véhicule à notre disposition.

La Guerre

LYON Chambéry

Périgueux

libérés par les F.F.I

CANNES ET GRASSE

occupés par les Américains

Raids aériens massifs des Alliés

1.300 bombardiers américains accompagnés de chasseurs ont attaqué hier les installations pétrolières du sud de l'Allemagne attaquant des fabriques d'essence synthétique et des dépôts de carburant. 23 appareils seulement ne sont pas rentrés.

Le chef de la Gestapo de Lyon arrêté

Depuis hier le bruit court que le chef de la Gestapo de Lyon, le Colonel Bull, a été fait prisonnier par les F. F. I. et qu'il est détenu à St-Etienne. Les F. F. I. ont donné à cette nouvelle une grande publicité auprès des troupes allemandes stationnées à Lyon et on espère ainsi sauvegarder les détenus du Fort Montluc.

COMITE DE LIBERATION

Le Comité de Libération est un organisme qui fonctionne normalement et clandestinement depuis plusieurs mois. Il est composé de personnes ayant appartenu au Mouvement de Résistance depuis juin 1940. Il était en liaison avec le gouvernement provisoire de la République à Alger.

Ce Comité se compose de 6 membres :

M. Elie VIEUX, qui représente le M. L. N. (Mouvement de Libération Nationale — ancien Mouvement M. U. R. (Mouvement Uni de Résistance) qui comprenait les trois groupes initiaux : Franc-Tireur, Combat, Libération.

M. Vieux, à ce titre, présidait ce Comité.

M. REMY, représentant le F. N. (Front National).

M. BOITEUX, la C. G. T.

M. DOURDEIN, le P. S. (Parti Socialiste).

M. BONNEVILLE, le Parti Communiste.

M. CHANARD, les Equipes Chrétiennes.

Ce Comité doit être élargi très prochainement et comprendra d'autres mouvements de résistance. Il sera formé à l'image du Comité National de la Résistance (C. N. R.). De nombreux Comités de Libération ont été constitués dans tous les cantons.

AVIS OFFICIELS

Vous aurez du pain

Il est rappelé à MM. les maires de l'arrondissement de Roanne que la fabrication des farines et la délivrance du pain aux consommateurs sont toujours soumises aux prescriptions précédemment édictées. Le taux de blutage obligatoire des farines est en particulier maintenu à 98 %.

Dans toutes les communes rurales la ration de pain doit être la même que dans les communes urbaines et se trouve déterminée pour chaque catégorie de consommateurs par la carte de rationnement qui leur a été délivrée.

Il est rappelé que les tickets-lettres non cerclés ont une valeur de 250 gr. et les tickets-lettres cerclés de 100 gr. seulement.

Il est instamment demandé à MM. les maires de bien vouloir veiller à ce que ces prescriptions soient strictement observées car elles sont en effet indispensables pour assurer les quantités de pain nécessaires à l'ensemble des consommateurs.

Un premier pas a déjà été fait dans la voie des améliorations en accordant à tous les consommateurs en échange de 500 gr. de pain, une feuille de denrées diverses du mois d'août.

Si, comme nous en sommes persuadés, les agriculteurs répondant à notre appel accèdent aux battages et les livraisons aux organismes stockeurs, nous espérons pouvoir apporter prochainement de nouvelles améliorations dans le ravitaillement en pain.

Le Président du Comité de Libération du Roannais.

Le bock de vin à 5 fr.

A partir du 26 août 1944, le bock de vin (contenance minimum 14 centilitres) ne pourra être vendu à un prix supérieur à 5 francs. Des sanctions sévères sont prévues contre les contrevenants.

F. F. I. - Secteur du Roannais

COMMUNIQUÉS du COMMANDANT D'ARMES

Intendance

Tous les Services de l'Intendance sont uniquement aux ordres du Chef de Bataillon ANTOINE, commandant les F. F. I. et Commandant d'Armes de la Place de Roanne.

Le Capitaine PORTEVIN est désigné comme Chef de Service de l'Intendance et reçoit délégation de la signature du Commandant Antoine.

Maintien de l'ordre

Par ordre du Chef de Bataillon ANTOINE, Commandant d'Armes de la Place de Roanne, dans l'intérêt national, tout le personnel de la S.N.C.F. sera posté.

Fermeture des cafés à 22 h.

Couvre-feu à 23 heures.

Maisons de tolérance fermées.

Engagements dans les F. F. I.

Les inscriptions en vue des engagements sont faites à la Caserne Werlé.

Pour la Victoire Finale Venez grossir les rangs des Glorieux

F. T. P. F. - F. F. I.

Engagement Ecole place V. Hugo

La Vie Roannaise

D'autres Roannais libérés !

En dernière nouvelle nous apprenons que des Roannais détenus au Fort Montluc ont été libérés. Un est déjà rentré, M. Georges Déchelette. On attend les autres qui doivent revenir par leurs propres moyens.

Ainsi bien des cœurs roannais pourront laisser complètement éclater leur joie voilée par l'absence.

Paroissez

La ville doit avoir un aspect de fête. De nombreux Roannais ont magnifiquement décoré leurs maisons. Ce sont les malins qui avaient soigneusement stocké leurs draperies tricolores. Que les moins prévoyants se hâtent de confectionner ou se procurer des drapeaux et emblèmes nationaux.

En cas d'alerte aérienne ou autre

GAGNEZ IMMEDIATEMENT LES ABRIS. INTERDICTION ABSOLUE DE GAGNER L'EXTERIEUR.

EMPIRE- Tu M'oublieras et Kily l'Invincible

Tribunal Correctionnel

Audience du vendredi 25 août

Emile Lebreton, 33 ans, aide-monteur rue Détournée, est relaxé du délit de vol d'une bicyclette.

Gustave Loudcher a aidé Joseph Gorse, qui fait défaut, à voler une bicyclette au pont du Coteau. 3 mois avec sursis, 6 mois au second par défaut... En outre Loudcher est inculpé de 3 tentatives de vol commises avant qu'il soit majeur. 3 mois avec sursis, confusion avec la peine précédente.

Frédéric Bodet, ex-facteur des P. T. T. à St-Nizier-sous-Charlieu, a détourné des mandats. Une partie a été remboursée: 6 mois de prison.

(A suivre.)

PETITE HISTOIRE

Nous avons recueilli depuis plusieurs jours déjà des détails sur les méfaits des boches dans le Roannais pendant les derniers jours de l'occupation. Nous commen-

Etat Civil de Roanne

NAISSANCES

Du 23 : Simone Vially. — Du 24 : Robert Marcoux.

DECES

Du 24 : Marcelle Lemucchi, 1 m. 1/2, 28, rue de Charlieu.

PUBLICATIONS

Raymond Colas, tourneur à Vougy, et Jeanne Barrère, employée, 82, rue Joseph-Déchelette; Lucien Aucagne, employé au gaz, 9, rue de La Mure, et Antonia Grouillet, cultivateur, 107, rue Fontalon; Germain Fradin, horticulteur, 1, rue du Moulin-à-Vent, et Renée Lattaud, bonne, 27, rue A.-Raffin; Rolland Dumas, plâtrier-peintre, 8, rue G.-Sand, et Gabrielle Manissol, employée, 52, rue du Canal.

HOTEL CADOR

La Direction informe sa clientèle qu'après son expulsion par les Allemands, elle est en mesure de la recevoir à nouveau. 3177

CHAMBRE DE COMMERCE

Les personnes ayant déposé une demande de pneumatiques ou de chambres à air à la Chambre de Commerce, entre le 10 juin et le 10 juillet 1944, sont priées de bien vouloir passer au secrétariat, 1^{er} étage, munies de leur carte d'alimentation, pour connaître la suite donnée à leur demande.

LE COTEAU

RAVITAILLEMENT

La distribution des tickets d'alimentation pour le mois de septembre aura lieu les jours suivants: mardi 29 août, lettres A à E; mercredi 30, lettres F à O; jeudi 31, lettres P à Z.

La distribution des cartes de lait aura lieu pendant la distribution des tickets d'alimentation de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30.

Charbon pour la fabrication

Les titulaires habituels de cartes de charbon pour la fabrication sont priés de retirer leur attribution le plus rapidement possible.

LES APPELS PETITES ANNONCES

Bourse du travail

En exécution des appels de la C. G. T. et de l'Union Départementale de la Loire, tous les membres des Conseils syndicaux régulièrement nommés en 1939 et ceux du Comité illégal de l'Union Locale, sont instamment invités à se réunir ce soir vendredi 25 août à 18 heures, salle de la Bourse du Travail.

Le Secrétaire de l'Union Locale fait connaître à nos vaillants travailleurs roannais qu'une grande réunion de tous les travailleurs aura lieu samedi 26 août dans l'après-midi.

Des tracts donneront des indications précises pour cette Assemblée. D'ores et déjà, tous les travailleurs, de toutes les branches d'industrie doivent réserver cette soirée pour assister en masse à cette réunion. Les travailleurs doivent avoir conscience de leur devoir et assurer leur avenir.

Aux Prisonniers rapatriés et aux Amicalistes de l'Infanterie

Dimanche 27 août à 8 h. 30, tous les Prisonniers, Amicalistes de l'Infanterie, sont instamment priés d'assister à l'Assemblée générale de leur Centre d'entraide, à l'Unic Hôtel, cours de la République prolongé, pour élire leur bureau directeur.

L'ancien bureau directeur en exercice a remis sa démission collective pour permettre à tous nos camarades de désigner librement leurs dirigeants.

Tous doivent comprendre la nécessité et l'urgence de faire bloc pour être prêts à recevoir nos chers absents.

L'entraide est plus que jamais nécessaire, unissons-nous pour la développer en faveur de nos captifs et de leurs familles.

COMITE DE RESISTANCE: HOMMAGE A NOS MORTS:

Dimanche 27 août, à 11 heures, tous nos adhérents qui se sont enrôlés à la permanence de la rue d'Alsace-Lorraine ou à l'Unic Hôtel se rendront en cortège au cimetière pour déposer une gerbe au monument aux Morts et faire une pieuse visite aux tombes de nos camarades morts pour la France. Présence obligatoire. Port de l'insigne exigé.

NECROLOGIE

Le Comité de Résistance des Anciens Prisonniers et Combattants sera représenté chaque fois que nous aurons à déplorer le décès d'un de nos camarades de l'Hôpital Militaire de l'E. P. S. mort pour la France.

Il ne sera pas adressé de convocation spéciale, la presse signalant chaque jour ces décès. Tous nos adhérents qui le peuvent, doivent se faire un devoir d'assister nombreux à ces obsèques. Port de l'insigne obligatoire.

PRELEVEMENT:

Hier jeudi, vers 20 heures, une équipe de notre service d'ordre de passage devant l'immeuble habité par un milicien notoire, opéra un prélèvement important sur le stock de résistance gastronomique constitué par ce milicien.

Nous portons à la connaissance du public que ces marchandises alimentaires ont été remises immédiatement entre les mains du Directeur de la Colonie des enfants de Prisonniers à Saint-Alban. Nous espérons que ce geste sera apprécié de tous les Roannais et que ce milicien ne regrettera pas d'avoir contribué à un peu de bien-être pour ceux qui souffrent.

Chez les travailleurs Chrétiens

La nouvelle de la reprise de l'activité normale de la C. F. T. C. a combié de joie les nombreux militants de la région roannaise.

Ceux-ci ont « tenu » pendant quatre ans avec une fidélité remarquable, malgré les représailles d'eux pour qu'ils adhèrent aux organismes professionnels qui n'étaient que de pâles caricatures syndicales.

Désormais, c'est dans la liberté, avec une foi et un élan vivifiés par l'épreuve que les militants ont accepté de se mettre à nouveau au travail.

Les adhésions marchent à un rythme des plus satisfaisants, et, chacun dans sa profession se doit d'amener de nouveaux membres aux organisations syndicales chrétiennes.

Une permanence a lieu tous les soirs, au local habituel des Syndicats Chrétiens, 28, rue des Tanneurs, de 18 à 20 heures. On peut s'y adresser pour toutes demandes de renseignements, d'adhésions, etc... Tous les militants sont convoqués pour la réunion très importante qui se tiendra lundi prochain 28 août, au local, à 20 h. 30.

OFFRES D'EMPLOI

ON DEMANDE bonnes ouvrières modistes, perfectionnantes et apprentie. — « Au Cyclamen », 2, rue de Clermont, 3176

MEUBLES

Souliers, chevreau noir, cuir, p. 39. — Mme Boy, 3, r. St-Marc, Le Coteau. 6.034

Voiture d'enfant, pour l'été, neuve. — Mme Moncorge, 37, avenue Carnot, 6.037

Fourneau émaillé blanc 3 faces, avec réchaud à gaz; lit garni et meubles divers. — Mme Bernard, 11, r. V.-HUGO.

Voiture enfant. — M. Stoffel, 45, blvd de Belgique. 6.039

Voiture enfant. — Mme Ravatel, 17, r. des Ecoles (dans la cour). 6.041

Buffet, état neuf. — Trambouze, 23, rue Etienne-Marcel. 6.043

Landau, état neuf. — Beaujeu, 21, avenue de Soissons, Arsenal. 6.045

2 commodes dessus marbre, lit bois avec sommier. — M. Ostelle, 1, rue du Centre. 6.048

Poste T.S.F. — Hauswald, 80, rue de Vichy, Riorges. 6.018

Lavabo, chauffage central, cheminée, miroirs. — Villard, T. S. F., 62, rue du Lycée. 6.019

Complet noir, homme, grande taille, souliers homme, p. 40, cuir; souliers dame, p. 38, cuir. — M. Vincent, 5, rue de la Mure, 12 à 13 h. 30, après 19 h. 6.023

Cuisinière émail 3 faces et tandem. — Comoretto, Les Tuileries, apr. 19 h. 6.028

Accordéon chromatique, 4 rangs, 80 basses. — Guy Delorme, 23, rue Joseph-Déchelette. 6.026

Poste T.S.F., G.O. et P.O., bon état. — Rivaud, 13, rue Marceau. 6.027

Cuisinière mixte, émail 3 faces. — Bongrain, 6, rue de Villefontaine. 6.029

Voiture enfant, occasion. — Girardet, 48, route St-Romain, Riorges. 6.031

VEHICULES

Voitures légères pour trottoir, 2-3 places. — Paturet, r. des Deux-Faubourgs.

Vélo, état neuf. — Orty, rue Chassain de la Plasse. 6.035

Bicyclette homme, bon état. — M. Cabibel, 94, rue St-Alban. 6.034

Bicyclette dame, pneus état neuf. — M. Heller, 87, r. du Commerce. 6.049

Beau vélo homme, équipé. — Seyrol, r. Leclerc-Rollin, Le Coteau. 5.998

Vélo dame, bon état. — M. Galindo, 6, rue Berthelot. 6.022

Vélo dame, peu roulé. — M. Béal Joseph, Juré. 5.980

ANIMAUX

Bon cheval de trait. — Mmes Vves Muzelle, à Chervet, Perreux. 6.042

Beau chèvrie 2 ans et jeune bouc. — M. Morel, N.-D.-de-Boisset. 6.017

Furcs blancs et potelés. — M. Barret, au Pont-Neuf, St-Romain-la-Motte. 5.971

Belle jument perchonne, 8 ans, avec voiture et harnais. — M. Duvernois, 7, Imp. Pellion, Riorges, vendredi matin.

OUTILLAGE DIVERS

Fût de 500 litres, état neuf. — Chabry, 76, r. de Vichy, Riorges (le soir). 6.044

Crue de 20 pièces. — M. Maingue, Pouilly-sous-Charlieu. 6.047

3 foudres de 20 à 30 hl, plusieurs cuves toutes conten., pressoirs no 12, lot demimuids, futaillies-bois et pièces de rechange pour pressoirs. — Gonnard, 14, rue de Clermont. 5.928

Pressoir américain, 3 vitesses, vis no 10, récent et parfait état; une cuve, parfait état, de 40 hectolitres. — M. Prouchery, charcutier, St-Germain-Laval. 5.988

AVIS DE DECES

Mme Auguste FAURE et sa famille vous font part du décès de Monsieur Auguste FAURE Entrepreneur

survenu à l'âge de 59 ans. Ses funérailles auront lieu samedi 26 août à 14 h. 30. Réunion 94, rue de Charlieu, Messe d'enterrement mardi 29 août, église St-Etienne, à 9 h.

Me PRADIER, notaire, St-Germain-Laval.

Suivant acte reçu par Me PRADIER, notaire à St-Germain-Laval, le 4 août 1944, enregistré à St-Germain-Laval, le 12 août 1944, fo. 27 no 160, Mlle Marie-Joséphine SALQUE, demeur. à St-Germain-Laval, rue Denfert-Rochereau, a vendu le commerce de mercerie et articles de bazar qu'elle y exploite, à Mme Jeanne SIVADE, veuve de M. Benoit COLLARD, couturière, demeurant à St-Etienne, rue Couturière, no 29. Oppositions à faire dans les 20 jours de la seconde insertion, à St-Germain-Laval, Etude PRADIER. Pour 1^{re} insertion: G. PRADIER.

Me VEILLEUX, notaire à Roanne.

LICITATION DE FONDS DE COMMERCE. — 1^{er} avis. — Suivant acte reçu par Me VEILLEUX, notaire à Roanne, les 1^{er} et 2^{es} août 1944, enregistré à Roanne (A.C.) le 9 du même mois, vol. 471 A, fo. 60, no 347, Mme Marie-Claudia GAUTHIERON, épouse de M. Michel-Alfred SERVIERE, bonnetier, avec lequel elle demeure à Roanne, avenue Gambetta, no 30 bis, a cédé, à titre de location faisant cesser l'indivision, à M. Henri-Valentin BIOT BONJOUR, négociant, demeurant à Riorges, rue de Bureaux, toutes les parts ou portions, soit la moitié, appartenant à la vendresse individuellement avec l'acquiescement du surplus, dans un fonds de commerce de bazar, exploité à Roanne, place du Craux-Granger, no 8, sous le nom de « Garage Central ». Les oppositions devront être faites dans les 20 jours de la seconde insertion, à Roanne, en l'étude de Me VEILLEUX, notaire, domicile élu. Pour 1^{er} avis, signé: VEILLEUX.

Imprimerie Bouchier, Roanne.

Etude de M^{re} Louis BESSAT, notaire Le Coteau

Aux termes d'un acte reçu par M^{re} Bessat, notaire au Coteau (Loire), le 3 août 1944, enregistré à Roanne (A. C.) le 7 août 1944, volume 471 A, folio 66, no 327, il a été attribué à Mme Marie-Louise-Amélie Bourgeon, épouse de M. Jean-Louis Marthaud, un fonds de quincaillerie au Coteau, avenue Maréchal-Pétain, no 58, désigné dans l'insertion du 10 août 1944 parue sur l'Echo du Roannais.

L'insertion au bulletin officiel des ventes a eu lieu dans le numéro du 23 août 1944.

Oppositions à faire dans les 20 jours qui suivront le présent avis, en l'étude de M^{re} Bessat, notaire au Coteau (Loire) ou domicile élu.

Cabinet VIDAL et GINET 14, rue Brison à Roanne

DEUXIEME AVIS

Suivant acte s. p. du 27 juillet 1944, enregistré à Roanne, le 28 dudit mois, vol. 55, fo. 83, no 19, M. Marcel-Barthélemy Chavon, employé et Mme Marie-Marie Vadon, son épouse, négociants, au Coteau, avenue du Maréchal-Pétain, 38, ont vendu à personnes désignées dans l'acte, un fonds de café-restaurant, sis et exploité au Coteau, avenue du Maréchal-Pétain, 38.

Insertion au B. O. des ventes du 16 août 1944.

Oppositions à dresser, s'il y a lieu, au domicile élu, Cabinet Vidal et Ginet, 14, rue Brison à Roanne, dans les vingt jours au plus tard du présent avis renouvelant celui paru dans l'Echo du Roannais du 3 août 1944.

Pour 2^e et dernier avis: CHAVON-VADON.

Cabinet d'Affaires VIDAL et GINET à Roanne, rue Brison, no 14

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à Roanne du 20 juillet 1944, enregistré à Tarare, le 1^{er} août 1944, fo. 93, no 15, M. Marcel-Henri Sommier et Mme Jeanne-Antoinette Chatelet, son épouse, demeurant ensemble à Pontcharra-sur-Turdine, ont vendu à M. Francis Michale et Mme Julie Guillot, son épouse, demeurant ensemble à Riorges (Loire), aux Sables, un fonds de commerce de café-hôtel-restaurant sis et exploité à Pontcharra-sur-Turdine, route Nationale, connu sous le nom de « Hostellerie du Nord ».

Insertion au B. O. des ventes du 23 août 1944.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les bureaux de M. Claude Duchamp, agréé à Tarare, sis en ladite ville, rue du Maréchal-Pétain, no 27 (M^{re} Duchamp prié de correspondre avec MM. Vidal et Ginet sus-nommés), dans les 20 jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans l'Echo de Tarare du 12 août 1944.

Pour deuxième et dernier avis: MICHALET.

Me Robert VEILLEUX, notaire à Roanne

ADJUDICATION VOLONTAIRE, le vendredi 29 septembre 1944, à 11 h., étude de Me VEILLEUX, d'une Propriété située à Pouilly-les-Nonains, à la Biche; bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin; terre et pré de 1 ha. 42 a environ. Estimation des biens à prix: 130.000 fr. Autorisation préfectorale à demander 20 jours avant l'adjudication. 5752

SOLIGNY, 21, place du Marché, Roanne.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suiv. acte s.s.p. à Roanne du 17 août 1944, enregistré même ville le 19 août 1944, vol. 55, fo. 86, no 10, M. Jean METTON, marchand forain, demeurant à Roanne, rue Détournée no 7, a vendu à M. Yvon ANCHIER, ancien chiffonnier-brocateur, demeurant à Roanne, rue Centrale no 37, son fonds de commerce de marchand-forain avec balle, exploité à Riorges, rue Gallien, no 6. Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de la seconde insertion en la demeure respective de chacune des parties.

Pour 1^{er} avis, signé: ANCHIER.

VIDAL et GINET, 14, r. Brison, Roanne

2^e avis. — Suiv. acte s.s.p. à Roanne, du 31 juillet 1944, enreg. en cette ville le 7 août suivant, vol. 55, fo. 84, no 13, Mme Antoinette TONNAIRE, veuve de Pierre COITIER, à Roanne, rue Mulsant, 31, a vendu à Mme Vve Louis GARDETTE, née Marie PEGUET, de St-Maurice-les-Chatellaneux, son fonds de confiserie, rue Mulsant, 31, à Roanne. — Insertion au B.O. des ventes du 23 août 1944. — Oppositions à dresser au domicile élu, Cabinet VIDAL et GINET, 14, rue Brison à Roanne, dans les 20 jours du présent avis, renouvelant celui paru dans l'Union Républicaine le 10 août 1944. Pour 2^e et dernier avis: Vve GARDETTE.

F. FILLON, 25, av. Gambetta, Roanne.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suiv. acte sous-seing privé en date du 10 août 1944, enreg. à Roanne le 19 août 1944, vol. 55, fo. 86, no 5, Mme Juliette VEYSIERE, épouse de M. MORNIER André, demeurant à Roanne, 10, rue Mulsant, a vendu à M. MOESSNER Marcel, demeur. à Paris, villa Manin, et M. MOESSNER André, demeur. à Issy-les-Moulineaux (Seine), rue Jules-Gévelot, le fonds de commerce de Café-Hôtel-restaurant, connu sous le nom de « Hôtel de l'Univers » exploité à Roanne, rue Mulsant, no 10. — Oppositions reçues dans les vingt jours qui suivront la deuxième insertion dans les bureaux de l'Agence F. FILLON, 25, avenue Gambetta, à Roanne. Pour premier avis: MOESSNER Marcel, MOESSNER André.

Me PASCAL, avoué à Roanne.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suiv. acte sous-seing privé en date du 18 août 1944, enreg. à Roanne le 19 août 1944, vol. 55, fo. 88, no 7, Mme Françoise DELROSSO, épouse de M. Paul PESSAN, demeur. à Roanne, r. de la Serrée, a vendu aux époux BURTHIER-DELORME, demeur. à Le Coteau, rue de MANILLON, le fonds de commerce de Café-Restaurant, exploité à Roanne, r. de la Liberté, à Roanne. — Oppositions reçues dans les vingt jours qui suivront la deuxième insertion dans les bureaux de l'Agence F. FILLON, 25, avenue Gambetta, à Roanne. Pour premier avis: EPOUX BURTHIER-DELORME.

Me PASCAL, avoué à Roanne.

VENTE au Palais de Justice, à Roanne, le 3 Octobre 1944, à 10 heures, de

Belle Maison de maître, contre St-Etienne, le Chatel, salles d'embrasement, belle vue.

Mise à prix: 300.000 fr. Enchères visées et arrêtées à 200.000 fr. proximo.

Belle Maison, Grand Rue, St-Etienne-Chatel. Mise à prix: 170.000 fr. Pour renseignements: Me PASCAL, avoué.